

Vos questions / nos réponses

Drogue dur

Par [Profil supprimé](#) Postée le 20/01/2016 16:02

Bonjour j'ai mon copain qui est accro au drogue dur sa fait 7 ans que il et la dedans il m'avait plusieurs promesses en disant que il aller arête ce que il n'a pas fait . Hier on a une longue discussion sur sa je lui ai dit que si il continuait je ne voyait pas mon avenir avec lui malgrès que je l'aime il m'a promis d'arête étant déjà maman je ne sais pas quoi si je doit lui laisser une dernière chance , en parle à sa famille (il sont au courant mais pense que il a arête) . Je voulais lui proposer d'aller voir un spécialiste mais je ne sais pas comment lui dire je pense que tout seul il arrivera pas à arête que il a besoin de quelqu'un . Merci de m'éclairer sur ce que je doit faire

Mise en ligne le 21/01/2016

Bonjour,

Il est dommage que vous ne précisiez pas le type de produit que votre ami consomme, cela nous aurait permis de vous répondre plus précisément. Prévenir sa famille ne nous semble pas être une bonne idée : c'est prendre le risque d'envenimer la situation sans compter qu'il pourrait vous en tenir rigueur .. Il y a donc de fortes chances pour que la situation devienne vite conflictuelle.

En revanche, vous pouvez tout à fait lui proposer de rencontrer une équipe de professionnels en CSAPA par exemple (Centre de Soin d' Accompagnement et de Prévention en Addictologie). L'intérêt étant que l'équipe reçoit aussi bien les usagers de produits que leur entourage. Vous pourriez lui proposer de l'y accompagner si cela lui facilite les choses. Les rendez-vous ont lieu sur place et la prise en charge est anonyme et gratuite.

Si le dialogue entre vous est compliqué, vous pouvez peut-être lui exprimer vos observations par écrit au moyen d'un courrier ou d'une lettre. Même si votre ami refuse votre proposition, vous pouvez quand même solliciter l'équipe de professionnels en CSAPA. Nous savons combien il est difficile de vivre aux côtés d'une personne dépendante et vous pouvez vite vous sentir impuissante à faire évoluer la situation. C'est pourquoi il nous paraît important que vous puissiez trouver de l'aide et du soutien pour vous-même, dans le cas où votre conjoint n'adhérerait pas à vos propositions.

Dans tous les cas, vous pouvez toujours nous joindre au 0 800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h (l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 01 70 23 13 13 depuis un portable au coût d'un appel ordinaire) ou par le biais de notre service de chat, tous les jours de 14h à 2h en vous rendant sur nos sites.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Permanence du CSAPA et permanence du CAARUD TEMPO - OPPELIA

15, avenue Kennedy
26200 MONTELIMAR

Tél : 04 75 83 22 29

Site web : www oppelia fr/

Secrétariat : CSAPA 04 75 83 22 29 Du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - jeudi de 13h30 à 17h - vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 16h30 ~ CAARUD 06 31 05 67 96 du lundi au vendredi de 9h à 16h ~ RDR A DISTANCE au 06 44 14 06 93 - 24h/24h et 7j/7

Accueil du public : Mardi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 16h30 (accompagnements assurés par une éducatrice, un psychologue et une infirmière addictologues)

Permanence téléphonique : CSAPA 04 75 83 22 29 ~ CAARUD 06 31 05 67 96 ~ Réduction des risques A DISTANCE au 06 44 14 06 93 - 24h/24h 7j/7j ou rrdadistance-aura@oppelia.fr

Consultat° jeunes consommateurs : Du lundi au vendredi de 9h à 17h au 06 74 35 16 99

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Comment aider un proche ?](#)